



Medical Identification Number for Canada  
Numéro d'identification médicale du Canada

## Consentement à la divulgation de renseignements

Ce que vous devez savoir au sujet des NIMC

Un système d'attribution de numéros d'identification médicale a été élaboré afin de permettre d'identifier de façon fiable chacun des intervenants du monde de l'enseignement médical et de la pratique médicale du Canada.

MINC#NIMC (dont le nom officiel paraît ci-dessus) est un organisme sans but lucratif qui a été constitué en société par la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) et le Conseil médical du Canada (CMC) dans le seul but d'administrer le système de numéros d'identification médicale du Canada (NIMC).

Un NIMC sera attribué à toutes les personnes qui consentent par écrit, au moment de leur entrée (même temporaire) dans n'importe laquelle des sphères du monde de l'enseignement médical ou de la pratique médicale, y compris les étudiants de premier cycle, les diplômés en formation postdoctorale, les candidats aux examens du CMC et les médecins, sans égard à leur niveau d'agrément. Ces personnes conserveront le même NIMC tout au long de leur carrière en médecine. Un numéro ne sera jamais attribué une seconde fois, même après le décès de la personne à qui il avait été attribué. Une personne conserve son NIMC même si elle quitte le Canada pour un certain temps, si elle déménage d'une province à une autre ou si elle passe à un autre niveau d'agrément.

Aucune information n'est encodée dans le NIMC, à l'exception du pays (CA pour Canada) et de la profession (MD pour Médecine). Le numéro NIMC ne confère aucun droit, privilège ou statut particulier; il s'agit simplement d'une série de lettres et de chiffres uniquement destinés à identifier une personne.

Après avoir reçu le consentement d'une personne, le CMC ou un ordre des médecins d'une province ou d'un territoire fournira à MINC#NIMC les renseignements personnels suivants : nom(s), sexe, date de naissance, pays de naissance, année d'obtention du diplôme de médecine et établissement d'enseignement (remarque : s'il y a lieu, tout nom antérieur et tout autre renseignement nécessaire pour confirmer l'identité de la personne pourraient également être soumis). Dans son ensemble, l'information précédente sera dorénavant appelée « renseignements de base ».

MINC#NIMC utilisera des renseignements de base pour générer ou confirmer un NIMC pour des individus et conservera les renseignements de base et le NIMC associé dans son système aux fins d'identifier distinctement ces personnes et de confirmer leur

identité auprès des utilisateurs principaux et autorisés du système de NIMC.

Les organismes sans but lucratif et du secteur public qui participent à l'éducation, à la certification, à l'octroi des licences et à la pratique professionnelle des médecins canadiens peuvent demander à MINC#NIMC une licence pour utiliser le système de NIMC aux fins suivantes :

- (i) identifier de façon exacte les personnes avec qui ils traitent;
- (ii) traiter l'information liée à ces personnes;
- (iii) créer des liens ou échanger des renseignements sur des médecins avec d'autres utilisateurs autorisés ou principaux à des fins autorisées comme la compilation de statistiques, l'élaboration de profils, l'administration de programmes ou d'avantages, la gestion du système de santé et la recherche.

Les utilisateurs conviennent de respecter le code de MINC#NIMC relatif à la protection des renseignements personnels, les dispositions portant sur la protection des renseignements personnels, la sécurité et la confidentialité ainsi que la loi sur la protection des renseignements personnels applicables dans le cadre de leur contrat de licence.

Le CMC et les 12 ordres des médecins canadiens auront un accès contrôlé aux NIMC et aux renseignements de base afin qu'ils puissent plus facilement assumer leurs responsabilités en matière de réglementation. Seul le NIMC des membres d'un utilisateur autorisé pourra lui être divulgué.

**Pour une description complète de MINC#NIMC, y compris des renseignements détaillés sur son code relatif à la protection des renseignements personnels et une liste de tous les utilisateurs autorisés et de leurs utilisations approuvées, veuillez consulter le site Web [www.minc-nimc.ca](http://www.minc-nimc.ca) ou communiquer directement avec MINC#NIMC à l'adresse suivante :**

À l'attention de : M. John E. Swiniarski, directeur exécutif  
MINC#NIMC Corporation  
1021, place Thomas Spratt  
Ottawa (Ont.) K1G 5L5  
Téléphone : 613-288-2792/1-855-288-2783  
Courriel : [info@minc-nimc.ca](mailto:info@minc-nimc.ca)

**Je reconnais avoir lu et compris les renseignements ci-dessus et j'accepte que mes renseignements personnels soient transmis à MINC#NIMC pour l'émission d'un NIMC qui me sera attribué en permanence. De plus, j'accepte que MINC#NIMC divulgue mon NIMC et mes renseignements de base aux utilisateurs principaux et autorisés, comme il en est fait mention ci-dessus.**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom (lettres moulées)